



Stiftung Landschaftsschutz Schweiz
Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage
Fondazione svizzera per la tutela del paesaggio
Fundaziun svizra per la protecziun da la cuntrada

Communiqué de presse SL-FP

Berne, le 6 janvier 2023

Lutte contre les jardins de pierre concassée : les propositions de la Confédération ne sont pas suffisantes

Le Conseil fédéral a présenté son rapport sur l'empierrement problématique des espaces verts. Ce rapport fait suite à un postulat déposé par la conseillère nationale Martina Munz, membre du conseil de fondation de la FP. Si le rapport dénonce bien le développement rapide de ces jardins de ballast dénués de toute valeur écologique et propose des mesures pour y remédier, il y manque un signal clair en faveur de leur interdiction.

La Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP) a été la première en Suisse à attirer l'attention sur la problématique des jardins de pierre concassée en publiant en 2017 une première étude à ce sujet. Ces surfaces «stériles» recouvertes de pierres grossières de type ballast, souvent disposées sur des films plastiques ou des couches de géotextiles, se rencontrent surtout dans les zones d'habitation périurbaines et rurales, mais aussi souvent dans les zones industrielles et commerciales. Elles contribuent à la surchauffe en été, aux problèmes de ruissellement des eaux de pluie, à l'aspect peu naturel et à la tristesse esthétique de ces zones bâties.

La FP a donc demandé au Conseil fédéral de prendre des mesures efficaces contre ces jardins de ballast dont la surface a augmenté de plus de 20% ces dernières années.

Peu avant Noël, le Conseil fédéral a présenté son rapport «Halte à l'empierrement des espaces verts». Celui-ci met certes en évidence les nombreux effets négatifs des jardins de pierre concassée et les mesures possibles pour en freiner l'expansion. Il est toutefois décevant qu'il ne donne pas un signal clair en faveur de l'interdiction de ces aménagements et qu'il ne prévoie pas un contrôle des effets des mesures proposées. La FP est d'avis que pour des raisons juridiques, en tant que forme d'imperméabilisation du sol, les jardins de pierre concassée devraient être soumis à autorisation et leur surface compensée.

FONDATION SUISSE POUR LA PROTECTION ET L'AMENAGEMENT DU PAYSAGE (SL-FP)
Raimund Rodewald, directeur
Nicolas Petitat, resp. de projets

